

CONDITIONS GENERALES

Article 1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les commandes de prestation de services commandées à Lionel HERLIN – Coach Immobilier.

Lionel HERLIN – Coach Immobilier est la dénomination commerciale de la SRL TRADIMMO, dont le siège social est situé à 6041 GOSELIES, Rue A. de Saint-Exupéry 2, inscrite à la BCE sous le n° 0465.289.796.

Les présentes conditions générales sont seules applicables, à l'exclusion de toutes autres.

Article 2. Nos offres et nos prix sont valables pendant une durée d'un mois.

Article 3. Le client qui est une personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale dispose d'un délai pour se rétracter de la commande qu'il a passée à distance ou en dehors des établissements de la SRL TRADIMMO, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir de coût. Le délai de rétractation expire après une période de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Pour se rétracter, le consommateur doit informer la SRL TRADIMMO, avant l'expiration du délai de rétractation, de sa décision de se rétracter du contrat en complétant, signant et en envoyant par pli recommandé à la SRL TRADIMMO le formulaire de rétractation figurant sur le site www.lionelherlin.be (cliquer ici) ou une déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter du contrat. En cas de rétractation du consommateur dans les conditions et selon les modalités décrites ci-avant, la SRL TRADIMMO remboursera intégralement les sommes reçues dans les 14 jours suivant la date à laquelle cette dernière a eu connaissance de l'exercice du droit de rétraction. Passé ce délai, les sommes dues porteront intérêt au taux légal. Le consommateur ne peut exercer son droit de rétractation après que le service ait été pleinement exécuté si l'exécution a commencé avec l'accord préalable exprès du consommateur, lequel a également reconnu qu'il perdra son droit de rétractation une fois que le contrat aura été pleinement exécuté par l'entreprise. Il est convenu que le contrat est pleinement exécuté lorsque les documents commandés pour la vente sont établis et/ou que le bien est mis en ligne. Dans ce cas, aucun remboursement ne sera dû au client lequel reste redevable de l'entièreté du prix de la commande.

Article 4. Lorsque le client qui est une personne physique agissant à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale et qui n'a pas exercé son droit de rétraction tel qu'indiqué ci-avant ou le client qui n'est pas un consommateur ne peut se défaire du contrat et est redevable de l'entièreté du prix de la commande.

Article 5. Le prix de la commande est payable dans les 3 jours ouvrables de la signature du bon de commande, sauf autres modalités sur lesquelles la SRL TRADIMMO aurait expressément marqué son accord. En cas de non-paiement de la facture à son échéance, le client est redevable d'un intérêt au taux de 10% l'an et d'une indemnité forfaitaire correspondant à 10% du prix impayé, sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Toute réclamation relative à une facture doit être adressée à la SRL TRADIMMO dans les 8 jours suivant la réception de la facture par le client. A défaut de contestations dans ce délai, le client ne pourra plus contester cette facture laquelle sera considérée comme acceptée. La SRL TRADIMMO se réserve le droit de suspendre ses prestations tant que le client ne se sera pas acquitté du prix de la commande.

Article 6. Le délai d'exécution des services commandés est de 30 jours à dater de la fin du délai de rétraction lorsque le client dispose de ce droit et à partir du moment où la SRL TRADIMMO dispose de toutes les informations et/ou documents nécessaires à la bonne exécution de ses prestations. Le client s'engage à fournir ces informations et/ou documents et à collaborer pleinement.

Article 7. Le client est seul responsable des publications dont il demande l'exécution à la SRL TRADIMMO. Il est également seul responsable de l'utilisation de la ou des pancartes fournies par la SRL TRADIMMO. Si un tiers devait engager la responsabilité de la SRL TRADIMMO en raison des services commandés par le client, celui-ci serait tenu de réparer intégralement le dommage subi par la SRL TRADIMMO.

Article 8. La SRL TRADIMMO ne pourra être tenue responsable en cas d'interruption des services Internet et/ou de perte de données causées par un fournisseur d'accès à Internet. Elle ne pourra être tenue responsable du contenu de documents commandés par le client et établis par des tiers.

Article 9. En cas de vente, le client communique à la SRL TRADIMMO le délai et le prix de la vente, ces informations étant données à des fins de statistiques. Il s'engage en outre à laisser sur son bien la ou les pancartes fournies par la SRL TRADIMMO avec l'étiquette « J'ai vendu » jusqu'à la signature de l'acte notarié. Il accepte de fournir son témoignage et permet à la SRL TRADIMMO de le produire et de le publier sur son site internet ou sur les réseaux sociaux.

Article 10. La SRL TRADIMMO se réserve le droit de mettre fin au contrat, sans préavis et sans remboursement, si le client ne respecte pas les engagements qui lui incombent sur base des présentes conditions générales.

Article 11. Les photos, logos, marques et modèles figurant sur les documents contractuels et le site de la SRL TRADIMMO sont la propriété de cette dernière. Toute reproduction, même partielle, est interdite. Le client marque son accord pour que la SRL TRADIMMO produise et publie les photographies, plans et/ou visites virtuelles du bien mis à la vente.

Article 12. Le client reconnaît avoir pris connaissance de ses droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel lesquels sont détaillés sur le site www.lionelherlincoachimmobilier.com et les avoir acceptées.

Article 13. La nullité d'une des dispositions du contrat liant les parties n'entraîne pas la nullité de l'entière du contrat. Cette disposition sera réputée non écrite et pourra être remplacée par une autre qui remplira la même fonction.

Article 14. Le contrat liant les parties est régi par le droit belge. Tout litige lié au contrat relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement de Charleroi.